

APRÈS ART. 9

N° 2242

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2242

présenté par

M. Cubertafon, Mme Benin, M. Berta, Mme Gallerneau, Mme El Haïry et M. Mattei

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.